

Article 1 - OBJET

1.1 Société organisatrice et nature de l'opération

Le site heralis.fr (heralis.com) (le "Site"), accessible à l'adresse <http://www.heralis.fr>, propose à ses utilisateurs panélistes volontairement inscrits (les "Membres") de participer à des études marketing en ligne et d'être rémunérés en bon(s) d'achat en répondant à des questionnaires marketing sur des services et produits variés. L'organisateur est HERALIS Marketing SARL. (la "Société") (HM) - Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est situé 25 rue Truffaut – 75017 Paris, au capital social de 40 000 €, RCS PARIS n°450 865 480

1.2 Services proposés

www.heralis.fr est un site qui réalise des opérations marketing de type sondage sur Internet auprès de ses Membres respectant les conditions d'adhésion de la section 2.2.

- Les sondages : un sondage est une série de questions (ouvertes ou fermées) portant sur un service, un produit, un sujet d'actualité etc. proposé par un client annonceur de HERALIS Marketing (le "Client") ou par HERALIS Marketing (HM) qui souhaite connaître l'avis des panélistes (le "Panel"). Le Panel est défini par le Client ou HM en fonction de critères bien précis (âge, sexe, profession, etc.). Le Client ou HM peut également choisir un nombre limité de participants au sondage. L'ensemble des Membres inscrits au service de sondage et correspondant au Panel sélectionné par le Client seront invités par e-mail à participer au sondage. Chaque Membre pourra alors décider de répondre ou non au sondage. Lorsque le nombre maximum de participants est atteint, le sondage est clôturé.

Quelle que soit l'opération à laquelle il participe, le Membre devra répondre honnêtement et spontanément aux questions qui lui seront posées, en fonction de sa personnalité, de ses goûts et de ses occupations. Il s'engage également à garder secret la nature des services, produits ou concepts mentionnés dans les enquêtes.

Dans le cas où un Membre ne répondrait pas aux critères recherchés par un Client ou HM, il est possible que le Membre ne soit pas sélectionné de façon régulière.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ADHESION

2.1 Conditions de participation

Le Service est exclusivement réservé aux Membres inscrits en ligne sur le Site Internet dont l'adresse URL principale est <http://www.heralis.fr>

Les Membres s'entendent de toute personne physique ayant complété un formulaire d'inscription en y indiquant les informations personnelles requises pour l'ouverture d'un Compte-Membre (le "Compte-Membre") telles que définies dans les conditions d'adhésion ci-après. La participation au Service est uniquement accessible aux personnes physiques âgées de plus de 15 ans sous réserve d'une autorisation parentale.

Sont exclus du Service :

- les collaborateurs actuels et passés de la Société et les membres de leur famille,
- les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du Service et les membres de leur famille,
- les collaborateurs des sociétés hébergeant le Service et les membres de leur famille.

2.2 Conditions d'adhésion

L'adhésion au Panel HERALIS Marketing confère aux Membres et à eux seuls la qualité de Membre sur le Site heralis.fr.

Pour participer au Service, chaque Membre doit préalablement ouvrir un Compte-Membre en se connectant directement sur le Site heralis.fr et en cliquant sur "Devenez panéliste".

Pour cela, le Membre doit :

- accepter sans réserve aucune les présentes Conditions Générales,
- indiquer son pays de résidence,
- indiquer une adresse électronique (e-mail),
- indiquer un numéro de téléphone mobile.

La participation au Service s'effectuant exclusivement par voie électronique, au moyen du formulaire d'inscription proposé, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Chaque Membre n'est autorisé à créer qu'un seul Compte-Membre.

La participation multiple d'un même Membre (même nom, même prénom, même code postal, même date de naissance) à travers plusieurs Comptes-Membres pourra entraîner sans préavis et de plein droit la disqualification du participant au Service et l'annulation de son ou ses Comptes-Membres.

La participation au Service implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Membres.

2.3 Responsabilité du Membre : Exactitude du formulaire et actualisation des données

Il est rappelé que le Membre s'engage à remplir en bonne et due forme tous les champs mentionnés dans le formulaire d'inscription, en fournissant des informations scrupuleusement exactes.

Le Membre est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il s'oblige à mettre à jour son Compte-Membre des suites de tout changement.

2.4 Responsabilité du Compte-Membre

Le Membre assume la responsabilité pleine et entière du maintien de la confidentialité de ses E-mail.

Chaque Membre est juridiquement responsable de l'utilisation de son Compte-Membre, y compris dans le cas de l'utilisation de son Compte-Membre par une tierce personne.

La Société ne pourrait dans ce cas être tenue pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse du Compte-Membre.

En aucun cas, un Membre n'est autorisé à céder son Compte-Membre ou autoriser le droit d'accès dudit Compte-Membre au profit d'un tiers.

Le Membre s'oblige expressément à notifier à la Société tout dysfonctionnement du Site heralis.fr et du Serveur, qu'il s'agisse du Site par lui-même, des formulaires d'inscription, des enquêtes proposées aux Membres et des écritures dans la base de données. Par conséquent, le Membre s'interdit d'user ou abuser d'une telle défaillance.

Le non-respect de l'un de ces engagements de loyauté pourra entraîner sans préavis et de plein droit la disqualification du participant au Service et l'annulation de son Compte-Membre.

ARTICLE 3 - DOTATIONS, VALEUR ET NATURE DES LOTS

3.1 : Organisation

La société HERALIS Marketing organise chaque année "semaine 50" (semaine du 15 décembre) un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé :

Tirage au sort des panélistes HERALIS

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

3.2 : Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne âgée de plus de 15 ans sous réserve d'une autorisation parentale à l'exclusion du personnel des établissements organisateurs.

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom et même adresse).

3.3 : Modalités de participation

Pour participer au présent jeu-concours, chaque participant doit avoir :

Répondu au bulletin d'inscription présent sur Internet.

Participé à au moins 1 enquête durant l'année (entre le 1 janvier et le 31 décembre de chaque année).

3.4 : Principe du jeu – Tirage au sort

- A chaque questionnaire répondu durant l'année (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année) le panéliste gagne 10 point minimum de participation (Certains questionnaires pourront donner lieu à une dotation en points supérieur, le panéliste en sera averti sur le mail d'invitation à répondre au questionnaire).
- Un parrainage rapporte 5 points supplémentaires.
- Une fois par an au mois de décembre (Cf. Article 1) un tirage au sort est effectué par la société HERALIS Marketing.
- La probabilité de gagner au tirage est proportionnelle au nombre de points cumulés.
- A chaque tirage au sort il y a 20 gagnants.
- Tous les 31 décembre de chaque année les points de participation repartent tous à 0.

3.5 : Dotation du concours

La répartition des lots se fait comme suit :

- 1er tiré au sort : 100 € en bons d'achat.
- 2e et 3^e tiré au sort : 50 € en bons d'achat
- 4e au 6^e tiré au sort : 40 € en bons d'achat
- 7e au 10^e tiré au sort : 20 € en bons d'achat
- 11^e au 20e tiré au sort : 10 € en bons d'achat

3.6 : Attribution des lots

Les gagnants seront avertis par mail avec l'adresse portée sur le bulletin Internet de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse email ultérieur du participant.

Les gagnants enverront par retour de ce mail les coordonnées postales de livraison du lot.

Les lots seront envoyés aux nom et adresse indiqués. La responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'une adresse postale erronée ou incomplète.

Les bons d'achat sont envoyés avec Accusé de Réception.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

3.7 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé chez la SCP F.Proust et G.Goury-Laffont, huissiers de justice – 28 Ter rue Guersant 75017 Paris

Le règlement est accessible sur le site internet www.heralis.fr.

3.8 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

3.9 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

ARTICLE 4 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les Membres disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant par accès à leur Compte-Membres à tout moment sur le Site Internet

<http://enquetes.heralis.com/panel/modifications/> et de suppression desdites informations sur simple demande écrite adressée par voie électronique à : enquetes.panel@heralis.fr

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE ET DROITS DE LA SOCIETE

5.1 Conditions préalables à l'inscription

La participation au Service implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et

des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le World Wide Web.

Le membre doit être titulaire de la ligne téléphonique qu'il utilise, ou avoir une autorisation du titulaire.

5.2 Responsabilité de la Société

La Société ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du Site pour un navigateur (browser) donné.

La Société ne garantit pas que le Site www.heralis.fr fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

De plus, la Société ne garantit pas que son Site, les serveurs qui y donnent accès et/ou les Sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

En aucun cas la Société ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données.

La Société ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

Plus généralement, la Société ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Membre à son Service. La participation du Membre vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La Société ne rembourse pas les frais relatifs à toute connexion internet payante que se soit à partir d'un ordinateur de quelque nature que ce soit, téléphone mobile, clé de type 3G ou tout autre moyen de connexion à Internet entraînant un coût de connexion pour répondre aux enquêtes ou lors de l'inscription au panel ou lors d'une consultation du compte Membre (cette liste de motifs n'est pas exhaustive).

5.3 Droit d'exclusion

La Société pourra, de plein droit et sans préavis, exclure tout utilisateur n'ayant pas respecté le présent règlement et procéder à la clôture de son Compte-Membre.

La Société pourra également, de plein droit et sans préavis, supprimer tout Compte-Membre présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du Membre.

ARTICLE 6 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Service implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

La Société tranchera souverainement tout litige relatif au Service et à ses Conditions Générales. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Générales, les mécanismes ou les modalités du Service.

En s'inscrivant sur le Site, le Membre certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Service et s'engage à utiliser le Site heralis.fr en respectant les conditions des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 7 - CONVENTION DE PREUVE

Sauf erreurs manifestes, les données contenues dans les systèmes informatiques de la Société ont force probante quant aux éléments de connexions et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Service.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus diffusés sur le Site www.heralis.fr ainsi que sur le Service, sont protégés par les droits d'auteur de HERALIS Marketing et/ou de ses Fournisseurs et/ou Partenaires.

Ces contenus s'entendent, à titre principal et non limitatif : Les informations et données, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit (structure informatique, pages HTML, fixes ou générées automatiquement, fichiers sources, fichiers images, sons, vidéos, etc.).

Les régimes de propriété intellectuelle y afférents interdisent toute reproduction, partielle ou totale, diffusion, adaptation, utilisation des éléments appelés à être diffusés sur le Site.

Les Membres s'interdisent en conséquence toute opération de cette nature.

ARTICLE 9 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable sur le site internet www.heralis.fr à l'adresse suivante : <http://panel.heralis.com/reglement.pdf>